



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillemme (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillemme.ca

Municipalité de Saint-Guillemme

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillemme, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillemme le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, maire.

Sort aussi présents les conseillers suivants :

Mme Francine Julien, M. Christian Lemay, Mme Dominique Laforce, M. Mathieu Labrecque, M. Jocelyn Chamberland et M. Luc Chapdelaine.

Résolution 264-11-2022

Adoption du calendrier des séances ordinaires 2023.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se réfère au règlement numéro 135-2008 pour dresser le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 ;


CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune, art. 148 Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier devra faire l'objet d'un avis public conformément à la loi et selon l'article 148.0.1 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Dominique Laforce et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2023 suivant du conseil et que toutes les séances débuteront à 19h30 et se dérouleront à la salle du Conseil, située au 106, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Guillemme, Qc, J0C1L0.

Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Guillemme			
Année 2023			
Janvier	Lundi	16	19 h 30
Février	Lundi	6	19 h 30
Mars	Lundi	6	19 h 30
Avril	Lundi	3	19 h 30
Mai	Lundi	1	19 h 30
Juin	Lundi	5	19 h 30
Juillet	Lundi	3	19 h 30
Août	Lundi	7	19 h 30
Septembre	Mardi	5	19 h 30
Octobre	Lundi	2	19 h 30
Novembre	Lundi	6	19 h 30
Décembre	Lundi	4	19 h 30
Janvier	Lundi	15	19 h 30

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.


Anny Boisjoli
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme, donnée à Saint-Guillemme, le 15 novembre 2022.

** Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine session régulière du conseil.